

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité de barquettes à base de papier-carton



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	AR PACKAGING FLEXIBLES
	Date de la demande	MARS 2020
	Dénomination	PAPERLITE 300/50 et PAPERLITE 200/65
	Marché	AGRO ALIMENTAIRE et NON ALIMENTAIRE
	Type de produit emballé	Charcuterie par exemple
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	-
	Masse vide	370g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton, plastique (PE/EVOH/PE PEEL)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Non encrée ou imprimée en flexographie, base nitrocellulosique (SUN, FLINT)
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (ÉLÉMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	81% (PAPERLITE 300/50) - 68% (PAPERLITE 200/65)
	Plastique	19% (PAPERLITE 300/50) - 32% (PAPERLITE 200/65)
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre		
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité		
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques n°41 et 43		

PRE-REQUIS

Le corps des barquettes à base de papier-carton PAPERLITE 300/50 et 200/65 est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».

Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	Ø	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

> **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

Le corps de la barquette se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage. La fraction plastique peut être facilement éliminée par classage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité du corps d l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés, notamment :

De limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage. En effet, en dépit de son élimination par classage à fentes, le plastique est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

Dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeant afin de limiter les turbidités dans les eaux de process
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade »
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer le corps de la barquette dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD